

pouvions les prévoir, nous n'aurions pas recours au fonds des éventualités.

Le sénateur Laird: Sauf que vous pourriez les répartir entre les différents ministères.

L'honorable M. Drury: Si on devait prévoir un fonds des éventualités pour chaque ministère, les sommes nécessaires seraient beaucoup plus importantes que s'il n'y avait qu'une seule source.

Le sénateur Laird: C'est la réponse.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, à ce sujet, pourriez-vous nous dire si le crédit de 60 millions de dollars inscrit à la page 53 relève du budget supplémentaire de votre ministère?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, il s'agit de la somme d'argent nécessaire pour financer ce qu'il est convenu d'appeler le programme d'emplois divers en vertu duquel les ministères peuvent engager des personnes pour effectuer des travaux supplémentaires au cours de l'hiver et pour lesquels aucun crédit n'était prévu.

Nous avons donc entrepris une étude des propositions venant des ministères concernant ces travaux pour les mois d'hiver. Nous avons analysé les propositions et autorisé les différents ministères à entreprendre ces programmes d'emplois directs sous l'égide du Gouvernement du Canada. De façon générale, les postes sont accordés d'après les taux de chômage provinciaux, et il s'agit d'un genre de travail qu'on définit généralement comme étant à forte main-d'œuvre—c'est-à-dire que l'on crée le maximum d'emploi pour chaque dollar misé. On a mis de l'avant certains projets, capitalistiques où l'utilisation de la main-d'œuvre est relativement basse, tandis que les sommes investies sont importantes. Ce genre de programme exige d'importants déboursés qui n'ont pas d'effet important sur le niveau de l'emploi. Nous avons donc mis l'accent sur les projets à forte main-d'œuvre présentés par les ministères—c'est-à-dire le plus d'hommes employés pour la plus petite mise—et nous avons accordé ces crédits à tous les ministères, de telle façon que les régions où le chômage est le plus élevé en bénéficient davantage.

Le président suppléant: Ces emplois relèveront-ils tous du gouvernement?

L'hon. M. Drury: Oui.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, est-ce donc exact de dire que ce crédit de 60 millions est un crédit réservé différent de ceux habituellement portés au fonds des éventualités du Conseil du Trésor?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, c'est exact. Si ce crédit est considéré comme une éventualité, ce n'est pas parce qu'il est imprévu et que nous ne connaissons pas son usage, mais bien parce qu'il s'agit d'un crédit central qui peut être distribué un peu plus tard. Le 6 février 1973.

Au moment où nous avons élaboré ce budget supplémentaire, nous ne connaissons pas en détail les projets qui auraient nécessité une répartition des crédits pour chaque ministère presque un pour chaque ministère.

Le président suppléant: Il pourrait s'agir entre autres d'affectation de crédits à la feuille de paye lors de négociations dans la Fonction publique, sauf que ces crédits n'étaient pas spécifiquement réservés, est-ce exact?

L'honorable M. Drury: Nous savions pourquoi ils étaient réservés et pourvu que nous en connaissions l'objectif et le montant, ils n'étaient pas imprévus. Il s'agissait aussi d'un mécanisme pour ne pas dévoiler aux négociations les sommes d'argent disponibles au moment des négociations.

Le président suppléant: Combien de crédits non réservés le fonds des éventualités contient-il à l'heure actuelle?

L'honorable M. Drury: On vient de me dire, et je crois que c'est exact, «zéro».

Le président suppléant: Je le pensais aussi. On a dit qu'au cours de l'année financière il faudrait que le fonds des éventualités ou quelques crédits inscrits du fonds des éventualités du Conseil du Trésor soient disponibles continuellement. Maintenant que le fonds des éventualités est à sec, êtes-vous dans une situation précaire? Qu'arrive-t-il si une situation particulière, comme par exemple l'évacuation urgente des Ougandais asiatiques se produit?

L'hon. M. Drury: Si un tel événement se produisait aujourd'hui, nous devrions répondre que nous ne pouvons rien faire.

Le président suppléant: Le fonds est donc à sec?

L'hon. M. Drury: Oui.

Le président suppléant: Que ferez-vous donc pour le renflouer?

L'hon. M. Drury: J'ai indiqué quelques-uns des crédits inscrits au budget supplémentaire au sujet desquels des versements ont été effectués à même le fonds des éventualités. Lorsque les crédits seront accordés alors on pourra renflouer le fonds des éventualités.

Le président suppléant: D'à peu près 11 millions, c'est-à-dire 9.9 millions pour le ministère de l'Agriculture et 1.4 million pour le secrétariat d'État.

L'hon. M. Drury: D'après moi, il faudra verser environ 40 millions de dollars pour effectuer ce renflouement.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, comment cela pourrait-il se faire? Je constate qu'il n'y a que deux crédits inscrits au budget supplémentaire, plus précisément l'un inscrit au nom du ministère de l'Agriculture, à la page 7 et un autre au nom du Secrétariat d'État, à la page 43. Y a-t-il d'autres crédits qui seront portés au fonds des éventualités?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, les seuls crédits particuliers du budget supplémentaire sont les subventions et ce sont ceux dont vous avez parlé. Toutefois, quelques paiements ont été effectués: par exemple quelqu'un a cité l'évacuation des Ougandais asiatiques et les crédits accordés à cet effet provenaient du fonds des éventualités et ils y seront remis.

Le sénateur Flynn: Vous voulez parler de la contribution de près de 4 millions dont il est question à la page 29.

Le sénateur Phillips: Il s'agit de la somme de 4 millions qui est inscrite comme contribution au recrutement et à la sélection.

Le sénateur Flynn: D'après vous, cette somme sera-t-elle remise au fonds des éventualités? Ce montant a été dépensé et étant donné que pour l'instant vous n'avez pas